

<http://www.snetap-fsu.fr/ATFR-compte-rendu-de-la-CAP-du-19.html>



ATFR : compte rendu de la CAP du 19 novembre 2013

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des ATFR : Adjoints techniques de formation et de recherche -

Date de mise en ligne : jeudi 21 novembre 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Présidée par M. Laurent NOUCHI, adjoint au sous-directeur de la mobilité, emplois et carrières.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès verbal de la réunion du 5 juin 2013**
- 2. Demandes de mobilités des agents du [MAAF](#) et de L'ANSES**
3. Autres mouvements dans le corps des adjoints techniques de formation et de recherche
4. Avancement de grade au titre de l'année 2013
5. Questions diverses

Vos représentants SNETAP-[FSU](#) sont :

Titulaires	Suppléantes
Estelle Schutz LEGTA Nancy Pixérécourt	Laurence Suquet LEGTA de Montpellier
Ilham Chrifi LEGTA de Libourne	Fabienne Moyen LEGTA Ondes
Hélène Duelpuech-Garrelou LEGTA Aurillac	Carole Simon LEGTA Charleville-Mézières
Josiane HYBRY AgroSup Dijon	

Expertes SNETAP-FSU : Odile CELESTIN (LEGTA Rennes-Le Rheu) et Sylvie DEBORD (secrétaire générale adjointe SNETAP-FSU)

1) Approbation du PV de la réunion du 5 juin 2013

Le PV est approuvé.

2) Demandes de mobilités

Les agents concernés par la mobilité sont informés individuellement du résultat par les élus de la commission administrative paritaire.

Pour information :

- 1 agent a reçu un Avis Favorable SRVP - Sous Réserve de Vacance de Poste.
- 2 agents ont reçu un Avis Favorable - Sous Réserve d'arbitrage.
- 1 agent a reçu un avis favorable sans réserve.
- 1 agent a obtenu son détachement interne.
- 2 agents ont obtenu un avis favorable pour un détachement externe.

Pour l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) :

Il n'y a pas de mobilité cette année, seulement 2 départs à la retraite et 2 renouvellements de disponibilité.

En revanche, 2 agents ont demandé leur réintégration, l'administration s'efforce de faire le nécessaire. **Le**

SNETAP-FSU a insisté pour que tous les services, offices, établissements soient questionnés afin que ces agents - qui ont dû prolonger leur disponibilité - ne soient pas trop pénalisés.

Commentaires :

Disponibilité : Le SNETAP-FSU a insisté sur l'importance d'informer les agents qui demandent des disponibilités de la nécessité qu'il y a à informer le bureau de gestion le plus tôt possible de la date de retour. En effet, la raréfaction des postes n'est pas un vain mot et il n'est pas facile de revenir. Ne pas oublier que le temps de la disponibilité est perdu pour la retraite et aussi pour l'avancement dans la carrière !

(De plus, en ce moment, l'administration ne souhaite pas mettre fin brutalement à des contrats de non titulaires dont les bénéficiaires sont susceptibles d'être intéressés par la déprécarisation parce qu'ils entrent dans les critères de la loi.)

3) Promotions de corps au titre de l'année 2014

Les organisations syndicales se sont mises d'accord sur une liste commune avec les critères suivants :

- Ancienneté dans la fonction publique
- Âge , échelon
(Alors que pour l'Administration, le critère d'âge n'intervient qu'en tout dernier lieu après l'ancienneté dans la FP, le corps, le grade et l'échelon.))

11 promotions en ATFR1.

13 promotions en ATFRP2.

15 promotions en ATFRP1.

Pour l'ANSES il y a 1 promotion en ATFRP2.

4 promotions en ATFRP1.

Après discussion, l'ANSES accepte les propositions de l'intersyndicale.

Commentaires : Le SNETAP-FSU a rappelé que ce corps des [ATFR](#) nouvellement créé est formé de 2 corps : les ATFR de l'Enseignement Supérieur, les agents de l'ANSES et les ATL des établissements du secondaire. Or, il se trouve que les pyramides des âges de ces corps sont très différentes. Nous avons été attentifs à ce que les agents issus des corps d'origine les plus jeunes ne soient pas lésés et aient le même avancement que si la fusion n'avait pas eu lieu.

- Les agents seront promus au 1er juillet 2014

Prochaine [CAP](#) :

La pré-CAP aura lieu le 21 mai 2014 (après-midi)

La CAP aura lieu le 4 Juin 2014 (journée)

Le SNETAP -FSU encourage les agents non proposés et pensant entrer dans les critères de promotion à nous contacter ou à nous faire suivre leur dossier avant les CAP, et est disponible pour toute question à l'adresse suivante : snetap.snetap-fsu.fr

4) Questions diverses :

L'administration annonce qu'il y aura un concours ATFR pour le programme 142 (Enseignement Supérieur) mais que

le nombre de postes n'est pas fixé à ce jour. Les représentants du personnel seront informés à l'occasion du prochain groupe de travail.

En revanche, il n'y aura pas de concours pour le programme 143 (les lycées) !

Commentaires :

Le SNETAP-FSU sera très vigilant à ce qu'il y ait un concours de déprécarisation avec un grand nombre de postes en TL.

Nous avons insisté sur la nécessité de ne pas réserver les concours aux seuls agents éligibles à la loi de 2012. En effet, l'administration doit prendre en compte que des agents contractuels ne pourront pas passer ces concours et elle doit mettre en place des concours internes et externes pour permettre à tous de se dégager de la précarité.

Le SNETAP-FSU porte cette demande dans tous les groupes de travail et les instances ministérielles qui concernent ces questions.

Vos élu(e)s paritaires SNETAP-FSU